



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**Direction départementale  
de la Cohésion sociale  
Pôle Sport**

## GUIDE METHODOLOGIQUE

### LE PROJET ASSOCIATIF D'UN CLUB SPORTIF

#### A quoi sert-il ?

- ◆ C'est un outil d'aide au fonctionnement du club ;
- ◆ Il procède à l'état des lieux ;
- ◆ Il détermine :
  - les objectifs de l'association ;
  - les moyens humains, matériels, financiers ;
  - les actions à mettre en place ainsi que les indicateurs d'évaluation de ces actions.

#### Pour qui ?

- ◆ Pour les familles afin qu'elles connaissent les objectifs du club ;
- ◆ Pour les partenaires institutionnels et privés ;
- ◆ Pour les intervenants sportifs ainsi que les membres dirigeants afin qu'ils œuvrent pour les objectifs du club.

#### Comment ?

- ◆ En élaborant dans un premier temps un **diagnostic** pour déterminer **les différentes composantes** du projet associatif.  
Quelques exemples de contenu :
  - présentation générale de l'association ;
  - localisation du ou des lieux de pratique (quartiers Politique de Ville ex ZUS/CUCS...) ;
  - présentation des caractéristiques démographiques et économiques de la ville,
  - s'agit-il d'un club omnisport ? (présentation de chaque section) ;
  - quel est le nombre d'adhérents ? (répartition par section) ;
  - quel est le nombre de licenciés ? (répartition par section) ;
  - description des différentes catégories de publics (enfants, adolescents, adultes...) ;
  - répartition par tranche d'âges et sexes ? (par section) ;
  - étude de l'évolution du nombre d'adhérents (au moins sur 4 ans) ;
  - le club est-il affilié ? Quelle(s) fédérations ? (à décliner par section) ;
  - description des niveaux de pratique (compétitive, loisir, apprentissage...) ;
  - description des modalités d'accueil (horaires, lieux, plannings...) ;
  - description de l'encadrement sportif (bénévolat, personnels rémunérées, formation, emplois aidés...) ;

- information relative aux dirigeants (fonctions...) ;
- communication interne et externe (journal, affiche, site Internet plaquette) ;
- partenariat du club avec la Ville ;
- partenariat du club avec des écoles, collèges et lycées ;
- partenariat avec le Comité départemental, autres partenaires institutionnels...

### De quoi tient-il compte ?

<b>De 4 composantes</b>
-------------------------

Projet sportif	Projet éducatif	Projet social	Projet économique
----------------	-----------------	---------------	-------------------

#### ◆ **Projet sportif**

*Il décrit les modes d'accueil et d'encadrement des différentes catégories de publics auxquels l'association propose une pratique sportive et peut se décliner ainsi :*

- la formation sportive (l'apprentissage disciplinaire) ;
- la recherche de performance (par la participation aux compétitions fédérales officielles) ;
- la pratique récréative destinée à des publics qui, par motivation ou capacités, ne sont pas concernés par la pratique compétitive ou en sont très éloignés.

Exemples d'objectifs généraux :

- augmenter le nombre d'adhérents
- développer le niveau des résultats sportifs ;
- affirmer l'importance du rôle social joué par l'association dans la commune.

Exemples d'actions :

- ouverture de sections loisirs adultes et sénior ;
- valoriser la place des femmes dans l'association ;
- mise en place de créneaux spécifiques pour les populations les plus éloignées de la pratique sportive (public féminin, public socialement défavorisé, personnes en situation de handicap, jeunes, séniors...) ;
- actions en direction de l'élite ;
- organisation de stages sportifs pour améliorer la performance et autres objectifs ;
- actions de formation pour améliorer la qualité de l'encadrement, la qualité de l'accueil ;
- actions de formation visant à élargir les compétences des dirigeants...

#### ◆ **Projet éducatif**

*Il définit les valeurs, les comportements et savoirs que l'association veut transmettre et partager.*

Quelques exemples d'objectifs généraux et d'actions à mener :

- favoriser le respect mutuel, la coopération, l'entraide :
  - développer le niveau des résultats sportifs ;
  - intégrer des représentants d'enfants dans les différentes commissions.
  - accompagner l'enfant vers la préparation d'activité en autonomie ;
  - tisser des liens entre les différents groupes du club.
- respecter l'environnement et soucis du développement durable :
  - en privilégiant des actions menées dans l'environnement habituel ;
  - en privilégiant des actions menées dans un environnement en milieu naturel.
- faciliter l'implication des familles :
  - proposer un accueil ;

- communiquer avec un journal, affichage, site Internet ;
- associer les parents aux activités (accompagnement, soutien scolaire, etc).
- promouvoir la santé, l'hygiène :
  - lutter contre les maltraitances ;
  - respecter et favoriser les notions d'équilibre alimentaire ;
  - favoriser l'hygiène de vie du sportif.

#### ◆ **Projet social**

*Il décrit les initiatives propres à l'association pour améliorer l'accessibilité physique, culturelle ou économique de publics qui, par la situation particulière, sont éloignés de la pratique sportive. Les spécificités de l'Île de France imposent un regard particulier sur le projet social du club.*

- **Accessibilité culturelle :**
  - Existe-t-il une démarche organisée pour intégrer des publics aux pratiques sportives du club ? Selon quelles méthodes : variété de l'offre, informations générales ou ciblées, portes ouvertes, invitation à l'initiation ou à la découverte, utilisation du réseau d'information local, promotion tarifaire ?
- **Accessibilité géographique :**
  - Existe-t-il une optimisation réelle des sites de pratique ? Existence d'antennes sur des territoires repérés, négociation avec les collectivités pour meilleure disponibilité des créneaux horaires, activités parallèles pour parents et enfants ?
- **Accessibilité sociale:**
  - Existe-t-il des tarifications diversifiées en fonction des horaires, des classes d'âge, des revenus, du nombre d'inscrits par famille et des facilitations tarifaires ?

Quelques exemples d'actions à mener :

- projets portés par les jeunes ;
- gestion des incivilités et de la violence ;
- lutte contre les discriminations ;
- accueil et inclusion des personnes en situation de handicap ;
- actions en partenariat avec la politique de la ville ;
- actions en direction des femmes, des jeunes ;
- ateliers juges, arbitres.

#### ◆ **Projet économique**

*Il formalise les étapes, budgétaires de la mise en œuvre des activités et permet de vérifier leur transparence et leur faisabilité. Il identifie les charges et les ressources présentes. Il identifie les dépenses nouvelles, les aides mobilisables et le développement de ressources propres liés au développement de l'activité.*

Le projet économique montre donc :

- l'organisation générale de la structure et la situation budgétaire ;
- la comptabilité analytique si possible montrant la budgétisation des activités ;
- la répartition des charges : salariales, bénévoles, récréatives, compétitives.
- la répartition des ressources : cotisations, subventions, valorisation, aide à l'emploi, sponsoring, mécénat ;

- les moyens déjà mobilisés : humains, matériels...
- les nouveaux besoins : charges nouvelles, **développement nécessaire de l'emploi** ;
- les nouvelles ressources propres, les nouveaux moyens mobilisables.

*La présentation par les groupements sportifs locaux d'un projet associatif articulant ces 4 composantes, soit d'une façon aboutie, soit d'une façon encore inaboutie mais allant dans le sens d'une construction globale sera un critère essentiel de l'obtention d'une aide significative.*